

Ecore : « Une forte contrainte économique »

« On aurait souhaité avoir plus d'heures de fonctionnement, mais on comprend le débat sanitaire », assure le DG d'Ecore.

• Lydie PICARD

« C'est une contrainte économique assez forte. Cela va être compliqué pour nous de réduire drastiquement l'activité », commente Philippe Sorret, directeur général du groupe Ecore, suite à la sanction imposée au broyeur à métaux d'Aubange.

Pour rappel, à partir de ce 1^{er} mai, l'activité du broyeur sera réduite 4,5 fois. Il ne pourra plus fonctionner que 493 heures par an, contre 2217 heures habituellement. Et ce, afin de respecter notamment la norme wallonne en matière de PCB.

« On comprend le débat »

« On aurait souhaité avoir plus d'heures de fonctionnement, mais on comprend le débat sanitaire, poursuit Philippe Sorret. On apprécie avoir été auditionné et on apprécie le dialogue instauré. »

La balle est dans le camp d'Ecore pour alléger cette



L'activité du broyeur pourrait déjà être revue à la hausse d'ici 15 jours à un mois.

sanction, que le bourgmestre d'Aubange a voulu évolutive, au vu des investissements programmés par Ecore cette année. Si la qualité des rejets atmosphériques du broyeur s'améliore, son activité pourra progressivement augmenter.

Une décision équilibrée, dont le côté évolutif est apprécié par l'entreprise qui aura investi plus de 4 millions d'euros en 18 mois pour réduire ses nuisances.

Le bourgmestre François Kinard impose à l'entreprise de recyclage de métaux de financer et faire réaliser des mesures toutes les deux semaines.

Un lourd suivi. « Mais l'enjeu est important, souligne le directeur général du groupe Ecore. Ces suivis permettront de voir où on en est et d'augmenter notre quota d'heures. »

L'activité du broyeur déjà revue à la hausse dans un mois ?

Rappelons que depuis mars, un procédé de brumisation des poussières au sein du broyeur est entièrement opérationnel. Les dernières analyses remontant à janvier, son impact n'a pas encore pu être mesuré. Selon Ecore, il devrait permettre une réduction des poussières de l'ordre

de 50 à 60 %.

Le quota d'heures du broyeur pourrait donc être revu à la hausse après les deux prochaines analyses. En théorie, d'ici 15 jours à un mois environ. Vendredi dernier, le laboratoire agréé SGS était présent sur le site, pour prendre des mesures.

En juillet, l'installation d'un filtre à manche permettrait un abattement total de 70 à 80 % des poussières. Là aussi, l'activité du broyeur pourrait à nouveau augmenter.

Enfin, le système de filtration à charbon actif, programmé en octobre-novembre devrait permettre une réduction des poussières de 99 %. Une fois qu'il sera opérationnel, la sanction prendra fin.

Ecore ne pense pas introduire un recours

Un recours contre cette sanction peut être introduit auprès de la Région wallonne par l'entreprise ou des citoyens. Du côté d'Ecore, a priori, on ne bougera pas. « On a un délai d'un mois pour introduire un recours. À ce stade, je ne pense pas qu'on le fera », conclut Philippe Sorret.

Rappelons que si l'entreprise ne respecte pas les limitations imposées, des scellés seront apposés sur le broyeur. ■

VITE DIT

Près de 40 ans d'existence

La société de recyclage de métaux fait partie du paysage aubangeois. Elle a été implantée au début des années 80 par la famille Paridans. Quelques années plus tard, c'est la faillite. L'implantation est reprise par Alfred Grosjean, dont la famille créera le groupe Comet. Puis le site passera sous le giron de Recylux, qui sera repris par Ecore en 2011.

88 millions d'euros en 2020

Le site d'Ecore à Aubange c'est 88 millions d'euros de chiffres d'affaires en 2020, entre 20 000 et 25 000 tonnes de déchets métalliques traités chaque mois, dont une partie repart vers la sidérurgie.

Ecore c'est aussi 40 emplois temps plein, et une quarantaine d'autres personnes qui travaillent sur site. Un site de 13 hectares qui comprend notamment un broyeur, une cisaille, une presse, une installation de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Le groupe Ecore, c'est 104 implantations réparties en Europe et en Asie. Un acteur majeur du marché international du recyclage.

Un dialogue avec les riverains

Un numéro vert a été mis en place afin de faciliter le dialogue avec les riverains : 0800 113 61. Rappelons qu'Ecore souhaite créer un comité de riverains, et organiser des journées portes ouvertes.

« On ne va pas diminuer les poussières de tout le zoning »

Vendredi matin, avant que l'ordonnance de police ne soit signée, nous avons rencontré des représentants d'Ecore, qui ont répondu à toutes nos questions concernant les nuisances, dont voici un condensé :

Les riverains peuvent-ils s'attendre à une nette diminution des retombées ?

Une fois tous les procédés de filtration et d'ultrafiltration installés, Ecore annonce une réduction des poussières de l'ordre de 99 %.

Les riverains peuvent donc s'attendre à une nette diminution des retombées. « Nous ne sommes pas les seuls industriels sur la zone, rappelle Alain Di-

dier, délégué à la gestion journalière. On ne va pas diminuer les poussières de tout le zoning. »

Comment garantir l'efficacité des nouveaux systèmes de filtration sur le long terme ?

Ecore se rapprochera au maximum des normes, il n'est pas certain que l'entreprise passera sous la barre de toutes les normes wallonnes, inédites. Aucun prestataire ne le garantit, puisque les procédés de filtration développés sont eux aussi inédits. Au-delà de cette inconnue, les riverains s'inquiètent de l'encrassement des futurs filtres. « Les filtres à charbon actif sont relativement sensibles, con-

vient Gaylord Renard, responsable Recherche et Développement chez Ecore. Ils peuvent s'encrasser très vite. »

Voilà pourquoi avant cette ultime étape, un procédé d'ultrafiltration va permettre de retenir les poussières les plus fines.

Les filtres à charbon actif se trouveront dans trois bâtiments, type conteneur industriel. « Une alarme nous préviendra quand les filtres seront encombrés et ils seront ensuite traités par une société spécialisée », explique Alain Didier.

Que fait Ecore pour éviter les explosions ?

C'est moins fréquent, mais les riverains entendent en-

core parfois des explosions sur le site d'Ecore. « Les murs en tremblent », nous confiait un riverain. Pas très rassurant.

Généralement, il s'agit de bouteilles ou de bonbonnes de gaz qui explosent.

« Cela fait du bruit, mais ce n'est pas dangereux en soi, le broyeur est blindé », rassure Alain Didier.

Les bouteilles et bonbonnes de gaz sont triées et mises de côté. Certaines échappent à la vigilance.

« On a mis en place un pré-broyage, où la vitesse de rotation est plus lente, explique Alain Didier. Une bouteille ne va pas être frappée mais déchirée, ce qui évite l'explosion. » ■ I. P.